**Le port du Havre**

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi ayant pour objet l'amélioration du port du Havre et de la basse Seine.

Après un long débat, auquel prennent part MM. Raymond, Buffet, Yves Guyot, de Lanessan, le projet est renvoyé au gouvernement.

La séance est levée à 5 heures 35 et renvoyée à lundi trois heures.

# NOUVELLES DU JOUR

**Fraude d'un million**

Perpignan, 25 juin. — A la suite d'une minutieuse inspection, faite par trois inspecteurs des finances d'Espagne, une fraude, qui a amené le détournement d'une somme de un million, a été découverte. Elle portait sur les marchandises françaises entrant en Espagne et était commise au bureau des douanes de Port-Bou, dont tous les employés ont été révoqués par le gouvernement espagnol.

**Nos torpilleurs**

Brest, 25 juin. — L'escadrille des torpilleurs mobilisés est rentrée en rade à 5 h. 30. Après avoir manœuvré au large, les autres navires ont embarqué leurs poudres et réglé leurs compas.

**Les grèves de Bordeaux**

Bordeaux, 25 juin. — A la suite d'une réunion des ouvriers boulangers, au nombre de six cents, et à laquelle assistaient plusieurs patrons, le vœu tendant à la suppression des bureaux de placement a été pris en considération.

Une commission a été nommée ensuite, avec mandat d'arriver à l'augmentation des salaires et à l'accroissement du personnel des boulangeries, de façon à procurer du travail à tous les ouvriers.

Dans le cas ou ces revendications seraient repoussées, la grève serait déclarée.

**L'escadre française à Bergen**

Bergen, 26 juin. — Le consul de France a donné une fête en l'honneur des officiers de l'escadre. Le consul a porté à la France un toast auquel l'amiral Gervais a répondu en buvant à l'avenir.

La musique de l'escadre donne, ce soir, un concert dans le parc de la ville.

**Un legs de deux millions au comte de Paris**

Périgueux, 25 juin. — On annonce la mort de M. le marquis Albéric de Saint-Astier, un des derniers représentants de cette vieille famille du Périgord. M. de Saint-Astier, qui n'avait que des parents assez éloignés, et vivait seul, a laissé presque toute sa fortune, environ deux millions, au comte de Paris.

**L'arrestation de l'avenue Trudaine à Paris**

Paris, 25 juin. — Le Monsieur bien mis, arrêté avenue Trudaine, est un belge nommé Vanheck, un souteneur, inculpé de vol, et chez lequel on a trouvé pour 50,000 fr. de titres divers et de nombreux bijoux.

**Une suite du 1er Mai en Italie**

Rome, 25 juin. — Une trentaine de soldats compromis dans les manifestations du 1er mai ont été envoyés dans les compagnies de discipline.

**Les complices du brigand Athanase**

Vienne, 25 juin. — Vingt paysans de Viza ont été arrêtés, mis aux fers et conduits à Andrinople, comme complices du brigand Athanase.

**La Commission des douanes au Sénat**

Paris, 26 juin. — La sous-commission des douanes au Sénat chargée de l'examen des droits sur les matières animales a adopté, sur rapport verbal de M. Méline, les vingt-deux premiers numéros du tarif général sans apporter aucun changement aux chiffres votés par la Chambre; elle a toutefois décidé qu'aucun de ces numéros qui se rapportent aux animaux vivants ou morts ne figurerait au tarif minimum.

Elle a également adopté sur la proposition de M. Huguet les numéros 44 à 61 (produits de pêche).

La sous-commission proposera à la commission générale d'établir un droit de statistique de 1 0[0 sur les produits exempts.

**Les chiffonniers à la Chambre**

Paris, 25 juin. — Jusqu'aux chiffonniers qui manifestent au sujet du tarif des douanes. Une délégation de ces honorables industriels est venue aujourd'hui au Palais Bourbon, demander à la députation de la Seine de voter un droit sur la pâte de bois employé à la fabrication du papier, afin de ne pas faire baisser le prix du chiffon.

**La santé de M. Baudry d'Asson**

Paris, 25 juin. — M. de Baudry d'Asson, en traversant la place de la Concorde, se rendant au Palais-Bourbon, a été, pour la seconde fois, pris d'une attaque d'apoplexie. On a dû le ramener chez lui en voiture.

**Essais de mobilisation navale**

Marseille, 25 juin. — Les manœuvres d'escadre qui avaient cessé hier soir ont repris ce matin.

La flotille des torpilleurs, mouillée au port, a appareillé ce matin à cinq heures.

Vers midi, le combat a repris; on entend au loin de nombreux coups de canon.

**Un attentat criminel à Bordeaux**

Bordeaux, 25 juin. — Cette nuit des malfaiteurs ont descellé les conduites de gaz sur plusieurs points de la ville, puis il les ont coupées et ont mis le feu à leurs extrémités, au risque de faire sauter les immeubles environnants.

On a remarqué que ces actes de vandalisme ont surtout été accomplis dans la rue Saint-Gênes où habite le maire de Bordeaux, et dans la rue Lecoq, près du numéro 19, où demeure M. Pompéi, procureur de la République, ce qui laisse supposer, après les troubles de ces jours derniers, qu'ils ont été inspirés par l'esprit de vengeance.

**Incident à la frontière allemande**

Nancy, 25 juin. — Hier soir, à Jeuf (canton de Briey), à dix heures dix minutes du soir, un douanier français, du nom de Haineu, a été assailli par une douzaine d'ouvriers allemands d'une usine voisine.

Il a reçu plusieurs blessures à la tête et a été traîné jusqu'à la frontière.

Son fusil, qui lui avait été arraché, a été rapporté.

**Au Conseil de cabinet**

Paris, 25 juin. — Un conseil de cabinet a eu lieu ce matin, sous la présidence de M. de Freycinet.

LA GRÈVE DES BOULANGERS

En prévision des éventualités qui pourraient se produire de la grève des ouvriers de l'alimentation, M. le ministre de l'intérieur, fait concerter avec ses collègues de la vie des dispositions à prendre, tant pour assurer le cas échéant l'approvisionnement de Paris, que pour maintenir l'ordre dans la rue.

LES COMMANDANTS DE CORPS D'ARMÉE

M. de Freycinet a présenté deux décrets, confirmant les généraux Cools, commandant le 2e corps d'armée à Amiens, et Villain, commandant le 9e corps à Tours, dans leurs fonctions pour une période de trois ans.

LE TARIF DOUANIER

Le Conseil s'est occupé ensuite de l'expédition des affaires courantes, notamment de la question du droit sur le jute, proposé par la commission des douanes. Il a été décidé de combattre ce droit.

LES INCIDENTS DES COURSES

M. Develle a prescrit une enquête sur les incidents qui se sont produits mercredi sur le champ de courses de Saint-Germain. Un rapport circonstancié a été demandé au préfet.

On croit que le champ de courses de Saint-Germain sera fermé par suite de ces incidents.

**Martyr du devoir**

Un homme de bien, un bon chrétien vient de mourir à Dollot (Yonne).

M. Guillon, ancien commissaire de police, homme du devoir dans toute l'acception du mot, en possession d'une retraite à laquelle lui donnaient droit 28 ans de services exceptionnels; aimé et estimé de ses chefs autant que de ses subordonnés, s'est vu supprimer cette retraite, après quelques mois, sous prétexte qu'il était chrétien, lui et sa famille !!!

Nous saluons respectueusement ce martyr du devoir, dit le journal la *Bourgogne*.

# CHRONIQUE LOCALE

## ROUBAIX

M. Arthur Talon, ancien fabricant de tissus à Roubaix, vient de mourir à Lille. M. Talon était le fils d'un avocat qui occupa une grande place au barreau de Douai. En 1870, M. Arthur Talon fut délégué par le tissage à la main de Roubaix à l'enquête parlementaire; il y fit une déposition très remarquée. Plus tard, il fit partie de la Chambre syndicale, puis du Comité industriel.

Au mois d'août 1870, les électeurs roubaisiens l'envoyèrent au Conseil municipal : le gouvernement du 4 septembre le nomma membre de la Commission municipale, mais il ne tarda pas à donner sa démission.

Il fut réélu en 1871 et resta au Conseil jusqu'en 1874. M. Talon était un *libéral* dans le sens le plus exact du mot. Aux jours troublés pendant lesquels il siégea à l'Hôtel-de-Ville, ses votes et son attitude témoignèrent toujours d'une parfaite indépendance.

M. Talon, qui s'était retiré à Lille depuis déjà longtemps, avait laissé parmi nous de bons et affectueux souvenirs. Sa mort prématurée — il n'avait que 56 ans — causera un vif sentiment de regret à ses amis et aussi à ceux qui furent ses adversaires politiques, car tous appréciaient et son intelligence et la droiture de son caractère. — A. R.

**Le nouveau Mont-de-Piété de Roubaix.** — Quand il s'est agi de bâtir un nouveau Mont-de-Piété, trois projets de construction ont été présentés : on sait que le projet admis a pour auteur M. Louis Barbotin, l'architecte de grand talent à qui nous devons déjà le superbe hospice de Barbieux. Il ne nous a pas paru inutile, en raison de l'importance des services auxquels elle sera affectée, de donner à nos lecteurs quelques renseignements précis sur la future construction et sur sa distribution.

L'habitation du directeur et celle du garde-magasin s'élèveront à front du Boulevard Gambetta : parlons d'abord de ce bâtiment. Deux portes d'entrée, celle du directeur et celle du garde-magasin, un étage et un grenier. Rien de plus. La façade, d'un style sobre et sévère, sans profusion d'ornements, indique une moyenne voulue entre la maison d'habitation ordinaire et la demeure officielle. De jolis motifs décorent portes et fenêtres. La façade est en brique et pierre de Soignies, celle-ci se mariant le plus heureusement du monde à celle-là : les lucarnes sont également en pierre de Soignies. Chêneaux saillants et console en bois. Une crête métallique domine le toit d'ardoises.

Le rez-de-chaussée comprend les pièces ordinaires de la maison d'habitation, avec, en plus, un bureau pour le directeur et une salle pour la commission. A l'étage, il y a une salle d'archives et la « salle du coffre-fort » où seront déposés les objets de valeur. Dans la cour seront installés les services habituels, buanderie, etc. Le sous-sol présente de sérieuses difficultés pour les fondations : celles-ci seront faites sur puits bétonnés, d'une solidité à toute épreuve.

Entre le bâtiment de la rue des Longues-Haies — l'entrée du public — et la construction dont nous venons de donner le squelette, il existe un jardin qui sera réservé au directeur, et par lequel celui-ci restera en communication avec les services du Mont-de-Piété. Le garde-magasin sera lui-même en communication plus rapide encore avec les bâtiments de la rue des Longues-Haies, au moyen de sa cour et des dépendances de sa demeure qui donnent directement dans le vestiaire.

* *

Rue des Longues-Haies s'élèvera donc, comme nous l'avons dit, la façade officielle au sommet de laquelle se détache, sur une plaque de marbre, la fatidique désignation : « Mont-de-Piété. » L'extérieur aura bien ce que j'appellerais volontiers le style de l'emploi, le style magasin, si l'on veut — et il faut encore féliciter ici l'architecte de savoir non-seulement approprier avec tant de précision et de justesse la distribution intérieure des bâtiments à leur destination spéciale, mais de leur donner au dehors l'aspect qui leur convient.

Le vaste bâtiment de la rue des Longues-Haies aura trois étages de magasins, avec dix fenêtres à chaque étage. Ici encore règnent la brique et la pierre bleue des carrières Sonégiennes. Une immense porte d'entrée, grillée, avec pilastres en pierre de Soignies également ; de chaque côté deux grandes fenêtres grillées de près de quatre mètres d'ouverture, donneront au hall intérieur et aux bureaux un excellent éclairage. La façade, donnant dans son ensemble l'impression exacte du genre adopté en Angleterre, sera rationnellement composée d'après la distribution intérieure.

Après avoir franchi le seuil de la maison, par la rue des Longues-Haies, le public arrivera dans un hall à front duquel s'ouvriront tous les guichets — engagements, dégagements, caisse, renouvellements, etc. Sur la gauche, un magasin spécialement destiné aux objets volumineux ou encombrants, qu'on ne pourrait monter, sans de sérieuses difficultés, aux magasins de l'étage, au moyen de l'ascenseur placé dans l'escalier. A l'extrémité, et adossés aux locaux des employés, se trouveront le vestiaire et le bureau des imprimés. A droite, voici la salle des ventes en communication directe avec le bureau du commissaire-priseur.

Les étages se composeront d'une série de magasins séparés entre eux par des murs, qui permettraient, en cas d'incendie, un isolement plus facile. Dans le sous-sol, on installera un vaste calorifère disposé de manière à pouvoir chauffer à volonté, simultanément ou séparément, les installations du rez-de-chaussée et les magasins de l'étage : tous les efforts du système de chauffage tendront à enlever l'humidité qui pourrait détériorer les objets déposés.

Nous aurons tout dit en ajoutant que l'édifice sera construit sur une superficie de 1,120 mètres carrés, qu'il coûtera de 94,000 à 95,000 fr, que l'adjudication des travaux aura lieu le 7 juillet prochain — et qu'ils doivent être terminés un an plus tard, jour pour jour.

Max Bonnard.

**Une promenade à Barbieux** par ces chaudes et ensoleillées journées d'été, est tout ce que l'on peut rêver de plus attrayant. Le matin, surtout, c'est un enchantement. Le jardin est vraiment admirable, entretenu avec un art véritable et des soins méticuleux : nous aimons à rendre hommage, à ce propos, à qui le mérite — et l'honneur en revient principalement à l'horticulteur distingué, M. Bérat, qui s'acquitte de sa tâche en réel artiste.

**Un concert-festival le 14 Juillet.** — Le programme de la Fête du 14 Juillet, prévoit un concert-festival auquel peuvent participer toutes les sociétés de musique ayant leur siège à Roubaix ou ailleurs.

Le concert commencera le 14 juillet à 6 heures du soir sur des kiosques élevés à la Grande Place et au boulevard Gambetta.

Chaque société sera tenue d'exécuter deux morceaux, à l'exclusion des pas redoublés.

Les primes suivantes seront tirées au sort entre les sociétés qui auront prêté leur concours pour cette fête musicale.

1re prime, 250 fr.; 2e, 200 fr.; 3e, 100 fr.; 4e, 75 fr.; 5e, 50 fr.; 6e, 25 fr.

**Les concessions de terrains au cimetière.** — Le Maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses concitoyens que, par application de l'article 20 du règlement du cimetière, les terrains ne seront concédés qu'aux emplacements ci-après désignés :

*Nouveau Cimetière :* Concessions temporaires de 2 mètres carrés. Côté droit de l'allée n. 20, numéros pairs.

Concessions trentenaires de 2 mètres carrés. Côté gauche de l'allée n. 18, numéros impairs.

Concessions perpétuelles de 3 mètres carrés. Côté droit de l'allée n. 1, numéros pairs.

*Ancien Cimetière :* Concessions perpétuelles de 6 mètres carrés. Aux deux côtés de l'allée n. 3.

**L'arrosage de la voie publique.** — On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Il est rappelé aux habitants de Roubaix qu'aux termes de l'article 108 du règlement municipal du 20 novembre 1875, ils sont tenus, durant les chaleurs et sous peine d'amende, d'arroser la voie publique devant les façades de leurs maisons, jusqu'au milieu de la chaussée. Cet arrosage doit avoir lieu deux fois par jour, le premier à neuf heures du matin, le second à cinq heures du soir. »

**La confrérie du Saint-Sacrement.** — Nous rappelons que dimanche prochain 28 juin, une réunion des membres de la confrérie du Saint-Sacrement aura lieu au presbytère de Notre-Dame, — et non de St-Martin, comme on l'a dit par erreur — à l'issue de la Grand'messe. Elle sera présidée par M. le chanoine Berthaux, doyen de Saint-Martin ; tous les membres sont instamment priés d'y assister. Cette réunion est organisée à l'occasion du pèlerinage eucharistique qui doit avoir lieu à Halluin le dimanche 5 juillet et auquel la confrérie du Saint-Sacrement de Roubaix sera représentée.

**Cercle catholique de la Concorde.** — Une soirée flamande aura lieu, au cercle, dans la grande salle des fêtes, lundi prochain, 29 juin, 8 heures.

**L'affaire des livrets.** — Il y avait foule encore jeudi après-midi à l'audience du Tribunal de commerce. Six témoins, appelés pour la contre-enquête, ont été entendus. Les plaidoiries ont été fixées provisoirement au 9 juillet.

**Les affaires intéressant notre région devant les assises du Nord.** — La session extraordinaire qui s'ouvrira lundi prochain, sous la présidence de M. le conseiller Vibert ayant MM. les conseillers Des Etangs et Fenet pour assesseurs, comprendra quinze affaires.

La plus importante est celle de Baillet et Dutilleul, qui commencera le lundi 6 juillet et par laquelle se terminera la session.

Les crimes sont ceux de Merlimont, de Ronchin, d'Ascq, de Fouquières et de Berck-sur-Mer. — Ministère public : M. de Savignon, avocat-général. Défenseurs : Me Laguerre, député de Paris, et Me D'Hooghe — 38 témoins.

Le samedi 4 sera consacré aux deux affaires qui sont la conséquence des événements de Fourmies. L'agitateur Hippolyte Culine et M. Paul Lafargne seront successivement, et le même jour, jugés par le jury. — Ministère public : M. le Procureur-général Mauléon. — Défenseur de Culine : Me Tarbif.

Mentionnons aussi une affaire de mœurs à la charge du nommé Jean-Baptiste Kesteloot, âgé de 41 ans, menuisier à Tourcoing. Elle est fixée au vendredi 3. Ministère public : M. Schuler, substitut du procureur général. Défenseur : Me G. Legrand. 5 témoins.

**Une noyée, quai de Brest.** — Jeudi, vers dix heures du soir, on éclusier a retiré, du canal, quai de Brest, près du cimetière, le cadavre d'une jeune fille, paraissant âgée d'une vingtaine d'années; son identité n'a pu être établie, elle était vêtue d'une robe noire, de bas même couleur, et portait des bottines à lacets; le corps paraît avoir séjourné 24 heures dans l'eau. Elle a été transportée à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

**Arrestation de deux voleurs.** — Jeudi, à quatre heures du matin, deux agents de sûreté ont arrêté les nommés Louis Vernet, de la rue des Anges, et Louis Moulaert, de la rue Jacquart, tous deux rattacheurs.

Ces individus, âgés de 17 ans, sont inculpés de nombreux vols et tentatives de vol.

**Un rassemblement** considérable s'était formé mercredi après-midi Grande Place. Une femme de la rue de l'Industrie lançait des injures à la tête d'un marchand de meubles de la rue du Collège. Elle alla même jusqu'à la frapper de son poing et de son parapluie. Le motif de cette scène ? On ne le sait. Procès-verbal a été dressé.

**Arrestation d'un expulsé.** — Un homme d'une trentaine d'années, Andre Vanbilden, de Dison, a été arrêté, mercredi, pour infraction à un arrêté d'expulsion. Cet individu a déjà subi de nombreuses condamnations.

**Nécrologie.** — On annonce la mort de M. Louis Dumoulin, représentant de la brasserie Duthoit, à l'âge de 51 ans, demeurant rue Neuve, 30. Ses funérailles auront lieu le samedi 27 courant, à 9 h. 1[2, en l'église Saint-Martin.

**Croix.** — Un domestique a commis des vols assez importants chez son patron. Une enquête est ouverte.

**Wasquehal.** — M. Lagache a donné sa démission de président de la société de gymnastique l'*Etincelle*.

**Flers.** — Le voleur du cheval de M. Tellier, juge au Tribunal de Lille, aurait été arrêté jeudi près de Pecq (territoire belge) et le cheval mis en fourrière.

**COMMUNICATIONS DIVERSES**

**Société des anciens sous officiers, section de Roubaix.** — Une réunion extraordinaire, pour les membres actifs, aura lieu, le dimanche, 28 juin, à 3 heures précises du soir, à la Brasserie du Globe, Grande-Rue.

Ordre du jour : Propositions diverses en vue de l'anniversaire de la société. Les personnes qui désirent faire partie de la société seront admises à la réunion.

**Fanfare du Crêchet.** — Les musiciens de la *Fanfare du Crêchet*, à Croix, sont priés de se rendre au local de la société le samedi 27 courant, à 8 heures du soir, pour la sérénade qui sera donnée au sous-chef.

**Les membres** de la société de marche et de tir les *Eclaireurs* sont priés de se rendre au local dimanche prochain 28 juin, à onze heures et demie, en tenue de fête afin de participer à l'inauguration de la société les *Enfants de la Patrie*, de Wattrelos. Présence obligatoire.

**La commission** des patrons coiffeurs nous prie d'insérer la note suivante :

« Dans les réunions des 6 mai et 3 juin, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

» Les patrons coiffeurs conservent leur entière liberté au sujet de la fermeture de leurs salons de coiffure et trouvent étrange la façon dont les garçons coiffeurs s'arrogent le droit de vouloir leur imposer des lois.

» En conséquence, les garçons coiffeurs qui ne voudront pas se conformer aux usages établis jusqu'à ce jour, pourront réclamer leur livret; il sera pourvu à leur remplacement.

» *Pour la commission*

» Le président, Ch. Capelle. »

**La commission** administrative de l'*Alliance chorale* prie instamment ses sociétaires de bien vouloir assister à la répétition générale des chœurs qui seront chantés au concours de Fontenay-sous-Bois, le 26 juillet prochain — aujourd'hui vendredi 26 juin, à 9 heures précises.

Devant recevoir le chœur imposé, elle compte sur la présence de tous ses membres.

**Tout le monde en veut.** — Une grande école de philosophie prétend que le critérium de certitude le plus certain, c'est l'expression unanime de l'opinion publique : si l'opinion publique s'accorde à reconnaître l'excellence d'un produit, on a donc toutes raisons de croire que ce produit a le droit de revendiquer la sympathie et la confiance générales.

C'est le cas pour la délicieuse eau du Saulchoir, des sources minérales ferrugineuses naturelles de Kain. Tous ceux qui en font usage, et ils sont légions aujourd'hui, sont unanimes à vanter ses qualités et à la placer au premier rang parmi les produits ferrugineux. Nous avons recueilli à Roubaix même, de la bouche de ceux qui en avaient goûté, les attestations les plus flatteuses et, il est juste de le dire, les plus méritées.

Les eaux du Saulchoir, d'une consommation quasi-générale aujourd'hui, seront bientôt sur toutes les tables et auront incontestablement détrôné leurs rivales. On s'en procurera chez MM. Delaporte, Quaghebeur, Dienne, Deschodt, Corbeaux, Delarra, Duburcq, Cambier, Wicart, Fontaine, Richert, Coille, Druelle, Leroy, Bois, Doberdt, Auguste Legrand, Leflon, Delelis, Turlur, Hennequant, Taillier, Florquin, Logez; chez MM. Cheminade (Epicerie Centrale), Montignies, rue du Bois; Tiberghien, Calonne et Duthoit, rue de l'Epeule; Dendievel, rue St-Georges; Durant, Dewaele, rue de l'Ermitage; Cuignet, rue Archimède; Dauw-Parent, rue de la Chapelle-Carette; Ducoulombier, Henri Voreux, rue de l'Ommelet; Spriet-Voreux, rue de Tourcoing; Bernard-Spriet, rue de Lannoy; Dubus-Delespierre, rue de l'Alma; Félix Tilge, rue Jacquard; Desfontaines, Grande-Place; Oudar-Florin, place du Trichon; Lecomte-Contamine, place de la Liberté; Jacquart-Leveugle, rue Pellart; J. Barbry, herboriste, rue du Bois. Pour les commandes en général, et, spécialement, pour les commandes en gros, s'adresser à la librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve. 53112

**Pharmacie du Tilleul 171, rue de Lannoy. Consultations gratuites. Bureau de nourrices** 27138—54484

**On nous prie** d'annoncer que le **dentiste Meier**, de Courtrai, sera à consulter à Roubaix, tous les jeudis (excepté le 3e jeudi du mois), de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures, rue du Collège, 73 (en face du Collège). 53925—26861

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France. 27160 1

LISTES MORTUAIRES ET D'OBITS

Imprimerie Alfred Reboux. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — La maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.

**ÉPHÉMERIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE**

26 JUIN 1714. — Le Magistrat de Roubaix, « vu le procès-verbal de visite des égards du corps de métier des hautelisseurs de Roubaix, condamne en amende les particuliers trouvés en défaut d'avoir tenu le nombre de 1350 fils dans les chaînes de calemandes (*Voir l'éphéméride du 8 avril 1714*) à l'advenant de cinq patars de chacune dixaine de fils trouvés de moins en remontant jusques à cinquante. Et après ce nombre, les amendes seront par ledit Magistrat arbitrées, aussi bien qu'en cas de récidive. » (*Archives de Roubaix*, HH, 41, f° 28 verso).

## WATTRELOS

— Le dimanche 28 juin, aura lieu, nous l'avons dit, une grande fête de gymnastique et d'armes, organisée par la société *les Enfants de la Patrie* de Wattrelos, sous la direction de M. Cousart.

Les sociétés seront reçues par un commissaire-délégué, au pont du Sartel, et au pont du Laboureur, à une heure, pour se rendre au grand Casino, rue du Moulin; formation du cortège à une heure et demie, pour se rendre à la Grand'Place à deux heures, où divers mouvements d'ensemble seront exécutés.

1° Société Les Enfants de la Patrie, municipale de Wattrelos; 2° La Jeunesse Lannoyenne, de Lannoy, 3° La Fraternelle, de Lys-lez-Lannoy; 4° Les Eclaireurs, du Ravenel Roubaix; 5° L'avant Garde, de Lys-lez-Lannoy.

A 3 heures le cortège se reformera pour parcourir la rue Pierre Catteau, la Vieille Place, le Crétinier, puis il se rendra au local de la société *Les Enfants de la Patrie*, chez J.-B. Redsson, estaminet du *Poisson d'Or*, hameau du *Petit Tourney* où la fête continuera par des exercices aux appareils.

Les habitants de Wattrelos sont priés de pavoiser leurs façades.

## TOURCOING

**L'incendie à la filature Jacquart.** — On a singulièrement exagéré les conséquences d'un accident qui s'est produit longtemps après que tout était fini, alors que les gendarmes avaient déjà quitté l'établissement. Un jeune rattacheur de la filature, François Baudin, âgé de 17 ans, étant monté sur les nochères du séchoir, perdit l'équilibre et tomba à travers un lanterneau. On le releva un peu étourdi, mais nullement évanoui. C'est M. Jacquart lui-même qui le porta dans son bureau et, pendant tout le trajet, le jeune homme ne cessa de lui parler et il disait lui-même : « Si je parais perdre beaucoup de sang, c'est parce que mes vêtements sont fort mouillés ». La blessure qu'il porte au poignet droit, ne présente, en effet, aucun caractère de gravité. Après avoir reçu les soins de M. Courden, pharmacien, et du docteur Desreumaux, son patron l'a fait reconduire à son domicile, au Couët, en voiture. Mais, nous le répétons, il aurait pu parfaitement faire le trajet à pied.

La pompe de la section de la Croix-Rouge, commandée par M. Gille, et celle de l'établissement ont seules fonctionné, avec les tuyaux des eaux de la Lys.

Vu l'heure de la sortie des fabriques, il y avait une foule considérable aux abords de la fabrique. Le service d'ordre était fait par les agents de police, sous les ordres de MM. les commissaires, et par des gendarmes, commandés par le brigadier Colliot.

Quant à la cause de l'incendie elle est absolument inconnue : il n'y avait dans le séchoir que des fils de coton, sortant de la teinture, et qui ne pouvaient absolument prendre feu.

Les pertes sont plus importantes qu'on ne l'avait dit tout d'abord : elles atteindront peut-être une quinzaine de mille francs. La partie de la fabrique où le feu s'est déclaré est assurée à 7 compagnies, pour 200,000 fr.

**Le noyé du pont du Fresnoy.** — On a recueilli les meilleurs renseignements sur le malheureux Alphonse Dufour, qui, dans un moment de désespoir, s'est jeté dans le canal, mercredi vers midi. Il habitait avec sa mère à Wattrelos, et la famille a réclamé le corps qui a été transporté jeudi, dans la soirée. Dufour était inconsolable de ne pas trouver à s'occuper de son métier de tisserand.

On peut, sans exagération, dire de lui que c'est une victime de la grève des rentreurs!

**Plainte d'un ouvrier contre son patron.** — Sous ce titre nous avons enregistré hier la plainte d'un sieur Dupont. Or, le fait ne s'est pas produit absolument tel qu'on nous l'avait dit. D'abord ce n'est pas un patron qui était en jeu mais un contre-maître.

Le plaignant qui venait de subir une condamnation demandait qu'on signât son livret à une date postérieure à sa sortie effective de l'atelier, ce à quoi le contre-maître s'est refusé. L'ouvrier qui, paraît-il, n'avait pas tout son sang-froid, s'est porté à des violences et le contre-maître n'a fait que se défendre.

**Vol et complicité.** — Charles-Louis Messiaen, peintre âgé de 49 ans né à Courtrai et Célina Deréguaucourt 42 ans, journalière; née à Saint-Pierre-lez-Calais, demeurant à Tourcoing, rue Saint-Pierre, ont été arrêtés sous l'inculpation de vol et complicité de vol de numéraire au préjudice de Alois Benoit, cordonnier âgé de 72 ans, un des locataires des inculpés, chez Mme Lefebvre, 21, rue Saint-Pierre.

Ce vol a été accompli dans des circonstances bien curieuses. Le volé qui est fort sourd était monté dimanche après son dîner, à sa chambre pour se reposer. Il avait sur lui une bourse en toile bleue contenant une dizaine de francs. Quand il s'éveilla il vit Messiaen près de son lit et Célina Deregnaucourt sur la porte. Le couple se sauva. Benoit pensa qu'ils étaient entrés chez lui pour lui voler des feuillelons ! Ce n'est que plus tard qu'il s'aperçut de l'absence de sa bourse. Il finit pourtant par la retrouver sous son poêle, mais il n'y avait plus que quatre sous.

Les deux inculpés nient énergiquement.

**Simple police.** — *Audience du 25 juin 1891.* — Audience fort intéressante. A un certain moment, on aurait pu se croire en pleine cour d'appel, tant on a cité de textes et de jugements : Lois de ventôse, de l'an XII de 1836, compétence de la justice de paix, conseil de préfecture, conseil d'Etat, cour de cassation, Dalloz, etc., etc. Le bon public était absolument ahuri.

Tout cela, à propos de quelques jeunes peupliers, plantés par M. Romain-Flipo, rue des Piats, derrière un mur frappé d'alignement, et sur la *partie retranchable*, qui sera à l'avenir retour à la voie publique. Mais, lit Me Duvilliers, la rue des Piats est autre chose qu'une rue : c'est un chemin vicinal, il porte même le numéro 41 de titre et n'était pas à un agent de la police municipale à verbaliser, mais à un agent de la grande voirie. Quant aux arbres, ils sont bien plantés sur la partie *retranchable*, mais je suis encore en possession de cette partie. Me l'avez-vous payée? Quand je témoignerai non, eh bien j'abattrai mes arbres. On ne peut pas reprocher ni anticipation, ni usurpation... Et il cite un grand nombre de jugements à l'appui de sa thèse, et décidant formellement que les constructions et plantations bordant les chemins vicinaux ne sont pas de la compétence des juges de paix.

Mais voilà que Me Brocard, qui succède, cite, lui aussi, un arrêt de 1869, ayant décidé qu'un chemin vicinal, devenu rue de Ville, n'est plus un chemin vicinal, mais une simple rue !!!

Me Duvillier, n'est pas pris au dépourvu, il reprend son Dalloz et cite une kyrielle d'arrêts, concernant Bagnères, Tarascon, La Tour du Pin, des communes du centre de l'Est, de tous les points cardinaux, qui vont jusqu'en 1887. L'affaire est mise en délibéré.

Ensuite, Me Tellier, de Lille, est venu défendre M. M..., marchand de déchets, que deux anciens ouvriers de la ville avaient accusé de pénétrer dans les aqueducs de la ville, pour y ficher des broches et recueillir les *lavetons!* Or il a été prouvé que les dénonciateurs ont agi par vengeance; car eux mêmes, qui n'auraient pas à travailler qu'à curer les aqueducs, ramassaient la laine à leur profit. Ils ont perdu leur place. M. le commissaire central abandonne la prévention.

Un bon quart d'a affaires concernait encore la ville d'Halluin. Disons tout d'abord que le fameux procès intenté à M. Defretin, pour embarras de la voie publique, a été abandonné, par le ministère public.

Nous ne citerons que le singulier cas d'un cabaretier, à qui l'agent Bartholoméus avait, le 19 mai, dressé procès verbal, pour bal donné chez lui sans autorisation. Le brave homme s'était dit : « Puisqu'il se suis pris, il n'en sera ni moins ni plus; et il continua à faire danser pendant trois jours !

M. le commissaire fait observer que ce n'est pas une contravention qu'on aurait dû relever, mais bien trois; ce qui aurait permis d'appliquer la récidive, c'est-à-dire la prison. Enfin on fait bonne mesure au facétieux débitant; trois amendes de 3 fr. et les frais, contrainte par corps fixée à 5 jours.

Passons à une autre commune des environs, à propos d'une autre affaire de cabaret, le garde trouvant une nuit cinq ou six jeunes gens qui se battaient leur déclara procès-verbal et leur demanda dans quel cabaret ils s'étaient *amusés* en dernier lieu. Quelques-uns répondirent qu'à 10 h. 1[2, même 11 heures, ils étaient encore dans tel cabaret, alors que la retraite était à 10 heures.

C'est sur ces dires que la garde se basa pour dresser procès-verbal au débitant. Le juge relève immédiatement l'incorrection de cette façon d'agir et le cabaretier s'offrant de prouver, par témoins, que son établissement était fermé à 10 heures, l'affaire est remise à la prochaine audience.

Une dernière affaire de cabaret, qu'il est bon de faire connaître : Mme C..., de la rue de Menin, voit arriver chez elle des Messieurs en voiture, ils demandent à manger; elle les fait entrer dans sa cuisine, dont, elle l'assure, la porte reste ouverte, et le mari va tenir le cheval. Un agent arrive et déclare contravention, pour « servir de la boisson, ailleurs que dans la salle commune. » Madame C..., se défend elle-même; si elle a fait entrer ces messieurs dans sa cuisine, c'est qu'il y avait plus de 30 consommateurs dans le cabaret, et il n'était pas convenable de servir à manger dans une pareille cohue. Puis se tournant vers l'agent : « Vous n'aviez pas le droit d'entrer dans ma cuisine après 10h! et une autre fois, je vous le défends, entendez-vous! Elle est condamnée à 1 fr.

Il n'y a eu qu'une seule peine d'emprisonnement de prononcée, et c'est à une femme qu'elle a été appliquée. On n'a sans doute pas oublié Juliette Vandenberghe, de la Croix-Rouge, amenée dernièrement au poste, la figure toute goudronnée. Pour cette dernière escapade, elle a été condamnée, à Lille, à 30 jours et elle est actuellement en prison. L'affaire jugée aujourd'hui vise un cas d'ivresse manifeste remontant au 25 avril; et la malheureuse a eu, à cause de la récidive, une nouvelle peine à un jour, qu'elle aura à faire à Tourcoing, à sa sortie de Lille.

**Halluin.** — *Le Pèlerinage Eucharistique de la région* du département du Nord et des Flandres aura lieu à Halluin, le dimanche 5 juillet, en conformité du vœu émis au dernier congrès catholique de Lille, sous la présidence d'honneur de S. G. Mgr Thibaudier, archevêque de Cambrai et NN. SS. les évêques de Lydda, d'Arras, de Bruges et d'Idaho.

» A 10 heures, une messe pontificale sera célébrée par Mgr Dennel, évêque d'Arras, dans la cour du cercle catholique, rue de la Gare.

» Une allocution sera prononcée par Mgr l'évêque de Bruges.

» A 3 h. les pèlerins seront reçus et conduits aux endroits réservés dans un numéro d'ordre indiquant à chaque paroisse le rang qu'elle occupera dans la procession.

» A 3 h. 1[4 procession très solennelle du T. S. Sacrement.

» Le cortège sera entièrement composé d'hommes, c'est-à-dire que les hommes seuls marcheront devant le dais par six de front et autant de groupes que de paroisses représentées.

» Chaque paroisse sera précédée d'une bannière du T.-S. Sacrement ou du Sacré-Cœur.

» Les confrères du T. S. Sacrement formeront la haie tenant un flambeau allumé.

Les musiques se feront entendre sur le parcours de la procession.

» Le T. S. Sacement sera porté par Mgr Glorieux, évêque de Idaho, précédé de tous les dignitaires ecclésiastiques munis de leurs insignes.

» Un reposoir sera dressé dans la pâture du sieur Desrumaux, chemin de Loisel où en entrant les pèlerins chanteront le cantique « Nous louons Dieu. »

» Après le chant du *Lauda Jérusalem* et du *Magnificat* il y aura sermon en plein air par Mgr Cartuyvels, vice-recteur de l'Université de Louvain.

» Après le sermon : *Parce domine — sub tuum, et Oremus pro Pontifice nostro Leone;* Mgr l'évêque d'Arras entonnera ensuite le *Tantum Ergo* et, après la bénédiction du T. S. Sacrement, l'assemblée se remettra en marche pour reconduire le T. S. Sacrement, en chantant le cantique : Notre foule aujourd'hui s'empresse. »

Des billets individuels avec réduction de 5 0[0 seront distribués dans toutes les gares de la région.

Vu l'affluence des pèlerins une demande est faite pour obtenir pour le dimanche des trains spéciaux; nous en indiquerons ultérieurement les heures.

**Bondues.** — Jeudi matin, vers 7 heures, le nommé Alphonse Descamps, ouvrier plafonneur, occupé à la construction de l'Eglise de Bondues, est tombé d'une hauteur de huit mètres et s'est cassé le poignet.

**Blanc-Seau.** — *Bataillon scolaire de Tourcoing, section du Blanc-Seau.* — On